



Indemnité compensatoire suite à un divorce

Par **acvsc**, le **19/12/2008 à 22:43**

Bonjour,
Suite à un jugement de divorce, lorsqu'il y a une indemnité compensatoire à verser, est-ce qu'elle peut être révisée? si oui, dans quels cas?
Merci pour vos réponses,
Bien cordialement,

Par **Marion2**, le **19/12/2008 à 22:51**

Bonsoir, merci, et...au revoir !

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008 à 09:18**

Bonjour,
Comme le dit si bien Laure, un bonjour, un merci, font toujours plaisir. N'oubliez pas que les pros qui répondent aux questions sur ce forum, le font bénévolement et sur leur temps de loisirs. Alors, la politesse et la gentillesse : on apprécie forcément.